

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 20 octobre 2015 portant agrément de la société TelecityGroup France SA pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel dans le cadre d'un service de mise à disposition d'un espace physique d'hébergement pour accueillir les équipements des clients et les applications contenant des données de santé à caractère personnel

NOR : AFSZ1530742S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1 ;
Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 9 juillet 2015 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 23 septembre 2015,

Décide :

Article 1^{er}

La société TelecityGroup France SA est agréée pour une durée de trois ans en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel dans le cadre d'un service de mise à disposition d'un espace physique d'hébergement pour accueillir les équipements des clients et les applications contenant des données de santé à caractère personnel. Cette prestation est proposée directement aux responsables de traitement de données de santé à caractère personnel collectées à l'occasion de leurs activités de prévention de diagnostic ou de soins et qui administrent par leurs propres moyens les équipements.

Article 2

La société TelecityGroup France SA s'engage à informer sans délai la ministre chargée de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

Article 3

Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 20 octobre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le délégué,
P. BURNEL